

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 25/09/2014**

**- 2014 077 : TARIFS COMMUNAUX DE LA SALLE DES FETES ET APPROBATION DU REGLEMENT POUR L'ANNEE 2015 :**

Le Conseil Municipal décide de voter les tarifs communaux pour 2015 comme suit :

Il sera demandé 50 % du prix de la location au moment de la réservation et celui-ci sera encaissé immédiatement et le solde sera encaissé au plus tard une semaine après la date de la location.

Le Conseil approuve ces tarifs pour 2015, le nouveau règlement et le contrat de location.

<b>Salle polyvalente</b>	<b>2015</b>
<b>Habitants de la Commune</b>	
Grande salle	120.00
Cuisine	80.00
Petite salle	60.00
Après-midi supplémentaire	60.00
Petite salle 1 soirée	40.00
Grande salle 1 soirée	70.00
Vin d'honneur (réunion ou réception de 3h maxi petite salle)	gratuit
Vin d'honneur (réunion ou réception de 3h maxi grande salle)	70.00
<b>Habitants Hors commune</b>	
Grande salle	300.00
Cuisine	180.00
Petite salle	110.00
Après-midi supplémentaire	80.00
Petite salle 1 soirée	50.00
Grande salle 1 soirée	100.00
Couvert par objet	0.03
Vin d'honneur (réunion ou réception de 3h maxi petite salle)	40.00
Vin d'honneur (réunion ou réception de 3h maxi grande salle)	100.00
<b>Cautions</b>	
Vandalisme	550.00
Nettoyage grande salle + hall + bar + toilettes	180.00
Nettoyage cuisine	80.00
Nettoyage petite salle + hall + bar + toilettes	50.00
Caution parquet grande salle	100.00
Nettoyage et dégradation du parquet de la grande salle :	
1 <sup>er</sup> tarif	20.00
2 <sup>ème</sup> tarif	50.00
3 <sup>ème</sup> tarif	100.00

<b>Objets cassés ou perdus</b>	
Ballon 10	0.90
Ballon 16	1.20
Couteau de table	3.50
Fourchette	2.20
Grande cuillère	2.20
Petite cuillère	2.00
Carafe	3.80
Verre ordinaire	0.90
Assiette plate	2.50
Assiette creuse	1.80
Assiette à dessert	2.10
Tasse à café	2.30
Bol	1.80
Soucoupe	1.50
Flûte à champagne	1.00

Divers	
Locations 3 jours consécutifs salle polyvalente, par jour supplémentaire	250.00
Salle omnisports	250.00
Cautions salle omnisports	800.00
Podium	150.00
Bâche podium	120.00
Cautions podium	800.00
Association 3 <sup>ème</sup> location à but lucratif	50.00

#### **- 2014 078 : FIXATION DES TARIFS DE CONCESSION DANS LE CIMETIERE POUR L'ANNEE 2015 :**

Pour les concessions au cimetière, le Conseil décide de fixer la surface maximale d'une concession à deux mètres carrés.

Les tarifs seront les suivants pour 2015 :

Durée de 15 ans : 80 €

Durée de 30 ans : 160 €

Concession pour cendres dans un carré spécifique (caveautin) :

pour 15 ans : 40 €

pour 30 ans : 80 €

Un tarif de superposition dans la concession est appliqué soit 50 % de la concession neuve.

Pour une 15 ans soit 40 €

Pour une 30 ans soit 80 €

Pour une 50 ans soit 100 €

Pour une perpétuelle soit 150 €

Pour le columbarium, le tarif appliqué est le suivant :

Durée de 15 ans : 120 €

Durée de 30 ans : 220 €

Dans le jardin du souvenir, le tarif appliqué pour une gravure sur stèle est le suivant :

Autorisation de gravure sur stèle : 60 €

Taxe sur caveau provisoire :

0,65 € par jour à compter du 10<sup>ème</sup> jour et jusqu'à trois mois.

Urne supplémentaire dans le columbarium (superposition) :

15 ans : 60 €

30 ans : 120 €

Cave-urne: droit de superposition :

15 ans : 20 €

30 ans : 40 €

Le Conseil approuve ces tarifs pour 2015.

#### **- 2014 079 : FIXATION DES TARIFS DES ENCARTS PUBLICITAIRES DANS LE BULLETIN MUNICIPAL 2015 :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe à l'unanimité, les tarifs des encarts publicitaires figurant dans le bulletin municipal applicables en 2015 comme suit :

- le tarif pour 1/8 de page : 40 €
- le tarif pour 1/4 de page : 70 €
- le tarif pour 1/2 de page : 125 €
- le tarif pour 1 page : 230 €

La recette est imputée à l'article 7478 " participations autres organismes ".

**- 2014\_080 : REGIMES DES ABATTEMENTS ET EXONERATIONS DE LA FISCALITE DE LA COMMUNE :**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les dispositions de l'article 1407 bis du code général des impôts qui permettent d'assujettir à la taxe d'habitation les logements vacants depuis plus de cinq ans au 1er janvier de l'année d'imposition. La base d'imposition de taxe d'habitation de ces logements ne subit aucun abattement, exonérations et dégrèvement. Il rappelle les conditions dans lesquelles ces logements sont considérés comme vacants et qu'en cas d'erreur sur l'appréciation de la vacance, les dégrèvements qui en résulteraient seraient supportés par la Commune. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'assujettir à la taxe d'habitation, pour la part communale et celle revenant éventuellement aux EPCI sans fiscalité propre, les logements vacants depuis plus de 5 ans. Il charge Monsieur Le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux. Le Conseil Municipal après vote à main levée décide à 18 pour, 0 contre et 1 abstention de fixer le régime des nouveaux taux des divers abattements et exonérations de la fiscalité communale :

Taxe d'habitation :

Abattement général à la base de 0

Abattement de 5% en faveur des personnes ne payant pas d'impôt sur le revenu.

Abattement de 15 % pour charge de famille pour les deux premières personnes et de 20 % à partir de la troisième.

Foncier bâti :

Exonération de deux ans pour les nouvelles constructions.

Foncier non bâti :

Dégrèvement de trois ans pour les jeunes agriculteurs.

Foncier non bâti pour la production biologique :

Pas d'exonération.

**- 2014\_081 : ADOPTION DU RAPPORT DU PRIX ET LA QUALITE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2013 :**

Monsieur le Maire présente le rapport sur la qualité et le prix d'assainissement collectif 2013 et est approuvé à l'unanimité.

**- 2014\_082 : ADOPTION DU RAPPORT SIAEP 2013 :**

Monsieur le Maire présente le rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau du SIAEP pour 2013 et il est approuvé à l'unanimité.

**- 2014\_083 : CONVENTION ENTRE LA COMMUNE D'AUZOUER EN TOURAINE ET LE TENNIS CLUB DE VILLEDOMER -AUZOUER EN TOURAINE :**

Monsieur le Maire donne lecture de la convention entre la commune et le tennis club de Villedomer-Auzouer en Touraine et autorise Monsieur le Maire à la signer.

**- 2014\_084 : CONSULTATION DES ENTREPRISES POUR L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS :**

Le Conseil Municipal décide de lancer une consultation d'entreprises pour l'entretien des espaces verts pour une durée de trois ans et charge Monsieur le Maire de signer toutes les pièces s'y afférentes.

**- 2014\_085 : TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE SUR LE RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC RUE DU GENERAL DE GAULLE :**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la nécessité de mettre en conformité l'éclairage public rue du Général de Gaulle .

La commune a sollicité le Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire (SIEIL).

Monsieur le Maire propose au Conseil d'accepter le coût de l'avant projet détaillé en sachant que celui-ci peut varier en fonction du coût réel des travaux.

Le coût de la mise en conformité de l'éclairage public a été estimé par le SIEIL à 10 069.00 € HT.

La part communale s'élève à 4 048.36€ HT NET.

Il convient de confirmer au SIEIL l'engagement de la commune sur cette charge financière afin qu'il puisse l'inscrire sur un programme de travaux.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré :**

APPROUVE	les travaux de mise en conformité de l'éclairage public dans la rue du Général de Gaulle,
S'ENGAGE	à payer la part communale des travaux au coût réel,
AUTORISE	Monsieur le Maire à signer tous documents y afférents,
SOLLICITE	auprès de l'Etat, des différents Organismes et Collectivités, les subventions correspondantes et autorise Monsieur le Maire à signer les actes nécessaires à cette décision,
DECIDE	d'imputer les dépenses et recettes correspondantes au Budget de la commune.

**- 2014\_086 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA PROMOTION DES ACTIVITES TOURISTIQUES POUR LA CREATION DE CHEMIN PEDESTRE :**

Le Conseil municipal mandate le Maire pour déposer une demande de subvention au taux maximum au titre du FEADER 2014, pour permettre la promotion des activités touristiques pour la création de chemin pédestre. Le Conseil Municipal mandate le Maire pour déposer cette demande de subvention et de signer toutes les pièces s'y rapportant.

**QUESTIONS DIVERSES :**

**- PLANNING GYMNASE :**

Monsieur le Maire présente le planning du gymnase suite à la commission du 22 septembre 2014.

**- DATE DE LA CEREMONIE DES VOEUX 2015 :**

La date de la cérémonie des vœux est fixée le vendredi 9 janvier 2015 à 18h30 à la salle socio-culturelle.

**-INFORMATIONS DIVERSES:**

Monsieur le Maire évoque :

- le montant des travaux à réaliser pour le nettoyage de la mare des Landes (14 785.00€ HT),
- la location par la Communauté de Communes pour le 30 septembre 2014 avec une participation de 90.00 € pour l'utilisation de la grande salle,
- le bilan des effectifs de la garderie,
- la lettre de mécontentement d'un parent sur les modalités de mise en place de la garderie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30 et **le prochain Conseil Municipal est fixé au 23 octobre 2014 à 20h00.**